

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 : DELIBERATION N° 99**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎: 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 4 octobre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 18h00**

**Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Naguib REFFAS pouvoir à Jeannine PAQUE - Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Samia SERHANI pouvoir à Bernadette MORIAME - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY - Larrabi RAISS pouvoir à Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS pouvoir à Michel WALLET - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

**EXCUSÉ(E)S:**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Azzedine ZEKHNINI

**OBJET : Procédure d'extension du Cimetière de Sous le Bois - Modification de la délibération n°88 du 27 juin 2022**

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 243-1 lequel dispose : « Un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé sous réserve, le cas échéant, de l'édiction de mesures transitoires dans les conditions prévues à l'article L. 221-6 »

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles

- L.2223-1 alinéa 2 relatif à la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière,
- L.2223-2 relatif aux précisions concernant la superficie que doit représenter le terrain consacré à l'inhumation,
- L.2321-1 relatif au caractère obligatoire des dépenses relatives aux clôtures, entretien et translation des cimetières,
- R.2223-1 définissant les communes urbaines,

Vu l'avis favorable du rapport d'expertise hydrogéologique n°PR.DTHY.22.0041-001 en date du 25 mai 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal n°88 en date du 27 juin 2022 approuvant le principe de l'agrandissement du cimetière, le lancement de la procédure d'agrandissement, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et signer tous documents nécessaires à la réalisation de la procédure administrative et notamment l'organisation d'une enquête préalable à l'autorisation préfectorale d'agrandissement du cimetière,

Vu le plan de bornage établi par la Société LEVEQUE ET NINI, Géomètres Experts Associés, le 1<sup>er</sup> Mars 2023,

Vu l'esquisse de plan d'aménagement de l'extension du cimetière établi par AGECI engineering en avril 2022,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Foires et marchés, circulation et stationnement, fêtes, cimetières et affaires administratives » en date du 28 septembre 2023.

Vu le retour d'avis n'appelant pas d'observation de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant que par la délibération n°88 susvisée il a été décidé que le projet d'extension du cimetière devait impérativement être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département après enquête publique et avis de la Commission Départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, au motif que cette extension se situait à moins de 35 mètres des habitations et à l'intérieur du périmètre d'agglomération au sens de l'article L.2223-1 susvisé,

Mais considérant qu'en réalité, au regard du plan de bornage susvisé, le projet d'extension se situe à 35 mètres de la première habitation,

Que par voie de conséquence, l'agrandissement du cimetière ne nécessite pas d'être soumis à enquête publique ni d'être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département,

Qu'en vertu des termes de L. 243-1 du CRPA susvisé, le conseil municipal est autorisé à modifier la délibération n°88 du 27 juin 2022, comme suit :

Considérant qu'à la lecture du procès-verbal de bornage réalisé en mars 2023, il s'avère que la parcelle AB 338 a été divisée en 2 (parcelles nouvellement désignées AB 510 et AB 509).

Que sa superficie de 700 m<sup>2</sup> permet l'extension du cimetière à 35 mètres des habitations

Que cette distance de 35 mètres ne nécessite aucune enquête publique, aucune autorisation prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que la Ville de Maubeuge a cependant soumis le projet pour avis, auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Que cette demande n'a pas soulevé d'observations particulières,

Considérant que ce projet d'agrandissement du cimetière donnera la possibilité de créer près de 64 concessions supplémentaires et des emplacements pour des cavurnes selon le plan d'aménagement proposé,

Considérant que les travaux envisagés sont estimés à environ 100 000 euros TTC incluant, notamment l'aménagement de zones engazonnées pour les emplacements des concessions, la plantation d'une haie entourant la zone d'extension, du mobilier urbain, la pose d'un point d'eau et des aménagements pour le traitement des eaux pluviales.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité**

- Autorise la modification de la délibération n°88 du 27 juin 2022, en ce sens que l'agrandissement du cimetière de Sous-Le-Bois tel que présenté ne nécessite pas d'être soumis à enquête publique ni d'être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département,
- Approuve le principe de l'agrandissement du cimetière prévu dans le plan d'aménagement annexé à la présente,
- Autorise le démarrage des travaux correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'extension du cimetière de Sous-le-Bois.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Secrétaire de séance**



**Azzedine ZEKHNINI**

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

**Le Maire de Maubeuge**



**Arnaud DECAGNY**



# Département du Nord

## Commune de MAUBEUGE

Impasse de la Couturelle

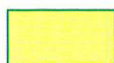
Section AB



## Propriété de la Commune de MAUBEUGE

### Extension du Cimetière

Parcelle conservée par la Commune de MAUBEUGE :



Ancien N° 338p

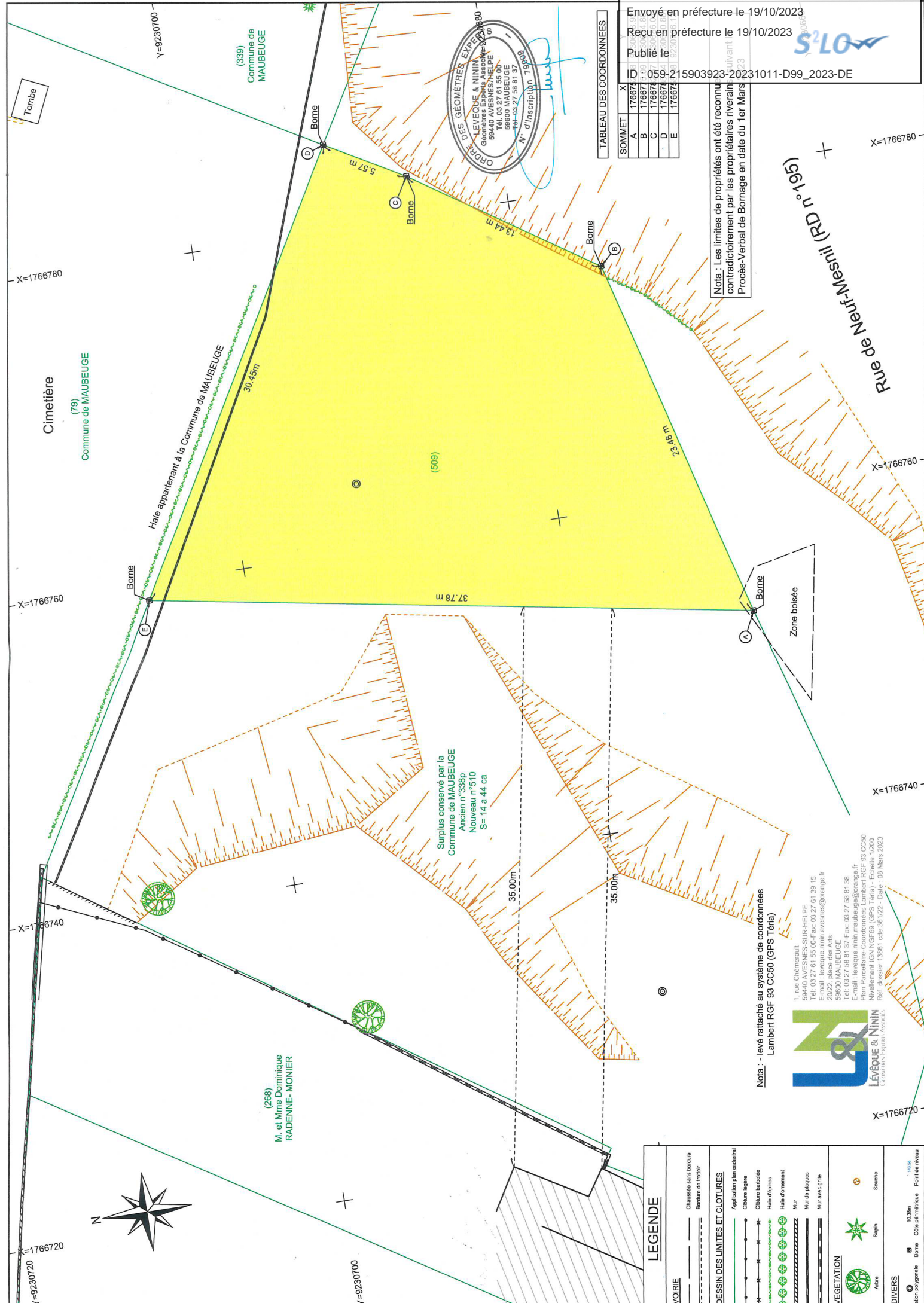
Nouveau N° 509

S= 694 m<sup>2</sup>



## PLAN DE VENTE

Agence d'Avesnes		Agence de Maubeuge		Indice	Date	Objet	Cabinet	Dessinateur
1, rue Wanwenwick-Plateau Chémérault 59440 AVESNES-SUR-HELPE Tél: 03 27 61 55 00 Fax: 03 27 61 39 15 E-mail : leveque.ninin.avesnes@orange.fr		 LÉVÊQUE & NININ GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS 20/22, place des Arts 59600 MAUBEUGE Tél: 03 27 58 81 37 Fax: 03 27 58 81 38 E-mail : leveque.ninin.maubeuge@orange.fr		F				
				E				
				D				
				C	08/03/23	Nouveaux Numéros DMPC n°5614W du 06/03/23	L&N	J.P.
Echelle: 1/200		Réf : 13861 Cde 361/22		B	21/12/22	Bornage	L&N	A.L.
				A	05/12/22	Plan de Délimitation	L&N	J.P.



Envoyé en préfecture le 19/10/2023  
 Reçu en préfecture le 19/10/2023  
 Publié le 19/10/2023  
 ID : 059-215903923-20231011-D99\_2023-DE

TABEAU DES COORDONNEES

SOMMET	X	Y
A	1766780	9230700
B	1766780	9230700
C	1766780	9230700
D	1766780	9230700
E	1766780	9230700

Nota : Les limites de propriétés ont été reconnues contradictoirement par les propriétaires riverains  
 Procès-Verbal de Bornage en date du 1er Mars 2023



Tombe

X=1766780

X=1766780

X=1766760

X=1766760

X=1766740

X=1766740

X=1766720

X=1766720

Y=9230700

Y=9230700

Cimetière (79)  
Commune de MAUBEUGE

(339)  
Commune de MAUBEUGE

Haie appartenant à la Commune de MAUBEUGE  
30.45m

(509)

Borne

Borne

Borne

Borne

37.78 m

13.44 m

23.48 m

5.57 m

Surplus conservé par la Commune de MAUBEUGE  
Ancien n°338p  
Nouveau n°510  
S= 14 a 44 ca

Zone boisée

(268)  
M. et Mme Dominique  
RADENNE-MONIER

Nota : - levé rattaché au système de coordonnées Lambert RGF 93 CC50 (GPS Térià)

1, rue Châteauneuf - SUIS-HELDE  
95000 MAUBEUGE  
Tél: 03 27 61 55 00 - Fax: 03 27 61 39 15  
E-mail : leveque.ninin@orange.fr  
20/22, place des Arts  
95000 MAUBEUGE  
Tél: 03 27 58 81 37 - Fax: 03 27 58 81 38  
E-mail : leveque.ninin@orange.fr  
Plan Parcellaire-Coordonnées Lambert RGF 93 CC50  
Aménagement des Parcelles (GPS Térià) - Echelle 1:200  
Rédigé par : 0389 - Code : 351742 - Date : 09 Mars 2023



LEGENDE	
<b>VOIRIE</b>	Chaussée sans trottoir Bordure de trottoir
<b>DESSIN DES LIMITES ET CLOTURES</b>	Application plan cadastral Coture légère Coture renforcée Haie dégrées Haie d'ornement Mur Mur de plaques Mur avec grille
<b>VEGETATION</b>	Abrus Sapin Souches
<b>DIVERS</b>	Station polygonale Borne Cote périmétrique Point de niveau

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

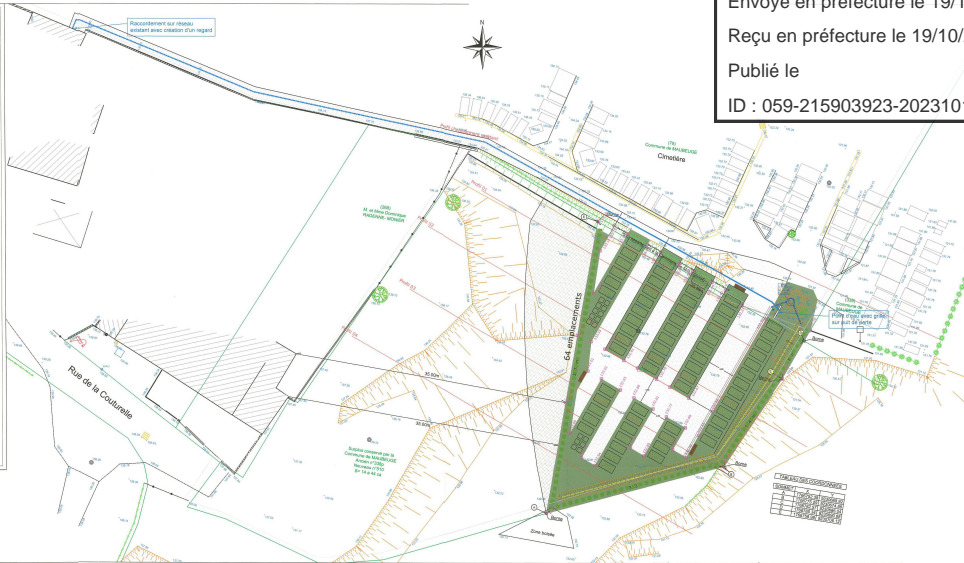
Publié le

ID : 059-215903923-20231011-D99\_2023-DE

Légende aménagements :



- Talus à créer.
- Tranchée d'infiltration en cailloux 40/80 à créer.
- Clture rigide h 2.00m à poser.
- Haie à planter à planter.
- Haie à planter à planter.
- Canalisation PVC Ø 315 à poser.
- Bouche d'égout à poser.
- Eau Potable - PE Ø 40 à poser.



DEPARTEMENT DU NORD  
MAUBEUGE

Esquisse  Avant-projet  Projet  Exécution

OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
SITUATION : MAUBEUGE - Cimetière de Sous Le Bois  
INITIULE : TRAVAUX DE CREATION D'UNE EXTENSION DE CIMETIERE

LE MAÎTRE D'OEUVRE VRD



LE MAÎTRE D'OUVRAGE



CARACTERISTIQUES		Plan d'aménagement - V2	
Date de : 19/10/2023	A	VRD 01	1
Adresse : 0201 MAUBEUGE	B		2
Date : 19/10/2023	C		3
Echelle : 1:1000ème	D		4
Projeteur : SLO	E		5
Observations :			